

MAIRIE DE VILLENEUVE D'ASCQ

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 JANVIER 2010

Sommaire

<u>I – SAEM Euralille – Rapport d'activité annuel 2008 – ZAC du CIAG (Centre international d'affaires des gares) et ZAC Euralille 2.....</u>	15
<u>II – Diagnostic accessibilité PMR – Société ONADA – Procédure adaptée du 24 novembre 2007 – Remise gracieuse des pénalités.....</u>	15
<u>III – SAEM Haute Borne – Compte rendu annuel 2008.....</u>	18
<u>IV – Organismes bénéficiaires d'avances de subventions pour l'exercice 2010 – Seconde délibération.....</u>	20
<u>V - Proposition d'inscription au BP 2010 d'une subvention exceptionnelle pour venir en aide aux populations sinistrées d'Haïti suite au tremblement de terre du 11 janvier 2010.....</u>	27
<u>VI – Liste des décideurs.....</u>	30
<u>VII – Présentation du rapport annuel 2008 de Lille Métropole communauté urbaine (LMCU).....</u>	30

Gérard Caudron, Maire, ouvre le Conseil municipal à 18 h 45 et procède à l'appel.

Présents : Gérard CAUDRON, Maryvonne GIRARD, Pascal MOYSON, Florence LECOCQ, Alain CARETTE, Farid OUKAID, Dominique FURNE, Grégory PARIS, Michèle WERREBROUCK, Valérie DAMAYE, Chantal FLINOIS, Daniel DUBOIS, André LAURENT, Françoise MARTIN, Jean-Pierre FOURNIER, Jean-Antoine ROSSIT, Nathalie CONSTANT, Yvonne WILLEM, Marcel DUWELZ, Faustin AISSI, Yolande WALKOWIAK-CHUINE, Yveline VAN CAENEGHEM, Daniel THUILLIER, Roselyne CINUS, Pierre-Jocelyn HUYGHE, Patrick WATTEBLED, Malik IFRI, Khadija MEJDOUB, Sylvie GARNIER, Mohammed BENABBOU, Olivier URBANIAK, Laurence DUBOIS, Sébastien COSTEUR, Stéphanie DEWIÈRE, Jean-Michel MOLLE, Jean-Michel STIEVENARD, Marie AGBESSI, Martine BERTHOULOUX, Didier MANIER, Olfa LAFORCE, Jean-François HILAIRE, Florence BARISEAU, Elisabeth LEFEBVRE.

Excusés : Corinne KUBERA, pouvoir à Daniel DUBOIS ; Patrice CARLIER, pouvoir à Michèle WERREBROUCK ; Monique LEMPEREUR, pouvoir à Dominique FURNE ; Claudine SARTIAUX, pouvoir à Maryvonne GIRARD ; Michel URBACZKA, pouvoir à Chantal FLINOIS ; Saliha TELALI.

Gérard CAUDRON, maire

Nous avons le quorum. Avant de passer à l'ordre du jour et, éventuellement, aux questions, je rappelle les éléments d'actualité depuis le dernier Conseil.

RAPPEL DES EVENEMENTS PASSES

- Du 15 au 19 décembre se sont déroulées de nombreuses fêtes de Noël dans les écoles, dans les crèches et dans tous les établissements.
- Du 16 au 19, la halle Canteleu a accueilli les goûters des personnes retraitées, et un goûter géant a eu lieu au Pont de Bois.
- Le 18, le défilé des allumoirs était organisé à l'Hôtel de Ville.
- Le 19, une réception a été donnée en l'honneur de Madame NOUCHET, qui avait animé une belle opération au pôle de commerce équitable. Un concert de Noël a réuni les chorales Adventi, Chœur et Passions, La Parenthèse à l'église de la Nativité.
- Les 19 et 20 décembre a eu lieu au château le dernier des marchés de Noël qui, sur quatre week-ends, ont attiré près de six mille visiteurs.
- Le 20 décembre, les chorales Cantabile, Clé des Chants, Folie-Phonie, Plain-Chant ont donné leur concert de Noël à Saint-Pierre du Bourg.
- Le 22 salle Marianne, une fête de Noël était organisée par « Quoi de neuf Docteur ».
- Les 23 et 24, des distributions de friandises ont eu lieu sur les marchés.
- Du 30 décembre au 3 janvier, nous avons eu le cirque Médrano, un des plus beaux que nous ayons vus à Villeneuve d'Ascq.
- Le 31, des réveillons solidaires ont eu lieu au centre social Corneille, salle Marianne, et au centre social Fiers-Sart ; celui de la salle Marianne était organisé par Auto Solidaire et Atelier Solidaire.

- Du 4 au 19 janvier se sont déroulées toutes les cérémonies de vœux.
- Le 5, il faut signaler le décès de Paul BAYART, citoyen d'honneur de la ville, lieutenant-colonel à la retraite, et ancien Président de la Conférence Saint-Vincent de Paul.
- Le 10 janvier a eu lieu ici la cérémonie des vœux du maire, suivie le 16 de celle des vœux au personnel municipal.
- Le 17 ont été remis les prix du concours « Illuminons et décorons notre ville » salle Dequenne, et la philharmonie d'Ascq a donné son concert de nouvel an à Saint-Pierre.
- Le 18 ont été présentés des vœux aux commerçants et artisans, puis le 20 à la SAEM Haute Borne.
- Le 23, des remerciements ont été adressés aux acteurs de notre participation au centenaire du Grand Boulevard, une très belle opération dans le nord de la ville.
- Hier, a été rediffusé, à l'Hôtel de Ville, le court métrage *La Chambre du bonheur*, qui va repasser ce soir à la fin du Conseil. Il avait déjà été projeté lors de l'Automne bleu. Il a été réalisé par le centre social du Sart et l'OMJC avec des retraités de la ville qui ont travaillé sur l'Automne bleu.

LES MANIFESTATION A VENIR

- Des « portes ouvertes » seront proposées chez les Compagnons du devoir, et le 31, le Conseil général remettra un instrument au Jeune Ensemble harmonique au foyer Jean-Baptiste-Clément ; un concert *Les Quatre Saisons* sera donné pour les quarante ans de la chorale Chœur Joie Plain-Chant.
- Les 6 et 7 février, le premier week-end de découverte au château de Flers sera consacré à la Corse.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour n'est pas très chargé, mais il est statutaire de donner communication des rapports d'activité de la SEM Euralille et d'Euralille 2, de la SAEM Haute-Borne, et de LMCU. Je me chargerai d'Euralille, encore que je n'aie pas plus d'informations que celles qui vous données. Alain CARETTE se chargera de la Haute-Borne, et Faustin AISSI, de LMCU. Il sait que nous avons un Conseil municipal ?

Vous avez aussi trouvé sur votre table une délibération pour une subvention exceptionnelle, *via* le Secours Populaire, pour participer au mouvement de solidarité avec Haïti.

Avant de passer à l'ordre du jour, comme je le fais toujours, quelqu'un veut-il poser des questions ? Madame BARISEAU, Madame LAFORCE.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

J'ai deux questions, sans rapport l'une avec l'autre. Souhaitez-vous que je les pose ensemble ?

Gérard CAUDRON, maire

Oui.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Très bien.

Voici ma première question. Lors du dernier Conseil municipal du 16 décembre, nous avons eu un débat sur la petite enfance. Notre groupe a fait un certain nombre de propositions, que vous-même avez trouvées intéressantes, au moins en partie, et que vous vous êtes engagé à étudier en créant une commission. Jugée un temps illégale, je tiens à rassurer tout le monde, notre proposition d'accompagner le regroupement d'assistantes maternelles dans des maisons d'assistantes maternelles est parfaitement légale, et même encadrée par la loi votée à l'Assemblée nationale le 17 décembre dernier et au Sénat voici quelques jours. Ma question s'adresse donc à Madame GARNIER, chargée du dossier, pour savoir...

Gérard CAUDRON, maire

Non, vous ne pouvez pas poser une question à Madame GARNIER. Vous me la posez à moi.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Eh bien, je vous la pose à vous... pour savoir à quelle échéance cette commission sera mise en place, et comment elle sera composée.

Ma deuxième question concerne la liaison SNCF Baisieux-Lille, qui dessert Villeneuve d'Ascq à travers Ascq et Pont de Bois. Il a été décidé de supprimer un train par jour sur cette ligne, ce qui concerne environ soixante-dix passagers. Je souhaitais connaître votre point de vue sur la question.

Gérard CAUDRON, maire

Sur la première question, je confirme que lors du dernier Conseil municipal, le 16 décembre, j'ai annoncé la mise en place d'une commission pour examiner les différentes propositions émises lors du débat, dont les vôtres. Sylvie GARNIER, qui est chargée de mettre en place cette commission, ne peut le faire immédiatement, compte tenu du fait que la période actuelle est très chargée en raison de la préparation budgétaire, tant pour les services que pour les élus. Je pense que cela sera parfaitement possible en mars.

Elle sera ouverte aux représentants de tous les groupes, non pas à la proportionnelle, mais avec un représentant de l'UMP, un du groupe socialiste, des représentants du groupe majoritaire. La participation reposera sur le volontariat de ceux qui sont intéressés par le sujet : si l'UMP et le groupe socialiste veulent bien donner un nom à Sylvie GARNIER, si Pascal MOYSON veut bien donner des noms pour le groupe EPVA, si Pierre-Jocelyn HUYGHE veut bien en donner un pour le

groupe des Verts, nous essaierons de réunir cette commission. Nous le ferons plus vite si nous le pouvons, au moins pour cadrer son travail, mais d'ici au budget, nous allons être chargés.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Ce ne sera donc pas une commission extra-municipale ? Elle sera uniquement composée d'élus ?

Gérard CAUDRON, maire

Oui, c'est un groupe de travail. Il faut raison garder quant aux structures extérieures, sous peine de ne plus savoir qui fait quoi et d'en ignorer le nombre. Ce groupe fait suite à un débat entre élus, au cours duquel certains ont fait des propositions que le Conseil va examiner. Comme disait hier quelqu'un que je connais bien, n'oublions pas que le titulaire d'un mandat – il parlait de cinq ans, c'est six ans pour nous – a cinq ans ou six ans pour mettre en application un projet pour lequel les gens ont voté. Il ne faut pas tout remettre en cause en permanence.

Compte tenu de l'importance de ce sujet qu'est la garde des jeunes enfants, et compte tenu d'un certain nombre de propositions que j'ai jugées intéressantes à étudier, sans préjuger de la décision finale, le groupe de travail sera composé d'élus, sous la responsabilité de Sylvie GARNIER, qui a la délégation.

En ce qui concerne le train, dès que nous l'avons appris, nous avons protesté auprès du Président du Conseil régional, puisqu'il s'agit de TER. Nous avons reçu un accusé de réception, mais pas encore de réponse.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Nous nous associons à votre protestation.

Gérard CAUDRON, maire

Il n'est pas possible à la fois de plaider pour des « trams-trains » et de supprimer l'existant. Nous avons là une ligne qui est sous-utilisée par rapport à son potentiel, il faut donc essayer de la renforcer. Je conçois que cela coûte cher et ne soit pas simple, mais il faut au moins ne pas la réduire. Il faudra peut-être donner le dossier à tous les élus.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Je voulais dire que nous nous associons pleinement à votre protestation.

Gérard CAUDRON, maire

J'avais bien compris, j'en comprends bien tous les aspects, et cela ne me choque pas.

La parole est à Madame LAFORCE.

Olfa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

Je sais que vous n'aimez pas que nous réagissions les uns par rapport aux autres en ce qui concerne les questions préalables, mais j'aurais bien aimé assister au débat sur la petite enfance, auquel je n'ai pu être présente. L'interpellation de Madame BARISEAU m'incite à dire ce que j'aurais aimé dire ce jour-là : il existe un relais d'assistantes maternelles à Villeneuve d'Ascq. Nous avons créé ce service...

Gérard CAUDRON, maire

Madame LAFORCE, personne ne met en cause le travail que vous avez accompli durant le mandat...

Olfa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

Non, ce n'est pas... je ne mets pas en avant le travail...

Gérard CAUDRON, maire

... mais là, il ne s'agit pas de cela...

Olfa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

Je sais, certains veulent mettre des assistantes maternelles avec un local, en quelque sorte une crèche dirigée par des assistantes maternelles. Mais je veux dire – et cela n'a pas été évoqué, me semble-t-il, si j'en crois le procès-verbal du dernier Conseil municipal –, que nous avons mis en place un relais d'assistantes maternelles qui était très intéressant, à tel point qu'il fonctionne très bien, avec plus de cent soixante assistantes maternelles, qui sont souvent présentes autour de puéricultrices de la Ville. C'était seulement pour dire cela. J'arrêterai mon intervention...

Gérard CAUDRON, maire

Donc ce n'était pas une question.

Olfa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

Ce n'était pas une question, c'est simplement...

Gérard CAUDRON, maire

Pour avoir rencontré l'auteur de la proposition, j'avais dit que cela valait la peine de s'y intéresser. Mais en même temps, je n'arrive pas à comprendre, faute d'éléments, comment elle peut se concrétiser. La proposition, alors que les assistantes maternelles sont agréées par rapport à un logement et à un nombre d'enfants, consiste à consacrer un logement familial à cet effet ; les assistantes maternelles privées, au lieu de s'occuper des enfants chez elles, s'en occuperaient ensemble dans un local qui ne serait le domicile de personne. Je reste perplexe quant à cette mécanique, qui est intermédiaire entre une crèche associative ou collective et les

assistantes maternelles, qui sont un mode de garde à leur domicile, lequel est précisément examiné.

Comme je considère d'une part que la proposition mérite d'être étudiée, mais que d'autre part je ne parviens pas à comprendre comment elle peut fonctionner, c'est une des propositions qui seront soumises à ce groupe de travail.

Olfa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

C'est pourquoi je me joins à votre perplexité, et je dis qu'il existe un outil sur lequel nous pouvons nous appuyer : le relais d'assistantes maternelles, qui remplit une mission, puisqu'il permet à ces assistantes maternelles de se retrouver dans un local, mais en ayant à leurs côtés le service municipal.

Je passe donc à ma question, Monsieur le Maire. Quarante ans après sa création, comme vous l'avez rappelé à l'occasion de vos vœux, notre Ville nouvelle aspire à son renouvellement urbain et à inventer son centre-ville du XXI^{ème} siècle. Nous sommes tous conscients, Monsieur le Maire, qu'il faut que nous nous battions pour un véritable cœur de ville. C'est l'enjeu de ce mandat et des prochains mandats. C'est ce que vous dites souvent. Cette ambition que vous portez aujourd'hui, et qui a d'ailleurs valu à notre ville d'obtenir le label « pôle d'excellence de cœur de ville », nous la partageons.

La vision du centre ville qui est en train de se dégager consiste, nous l'avons déjà dit, à requalifier le lien autour des zones commerciales, l'Hôtel de Ville, les pôles culturels, sportifs, la station de métro et de bus, les cinémas de Heron Parc.

Votre intuition, dès le départ, est que ce cœur de ville passe par le retournement de l'Hôtel de Ville du côté du Forum des Sciences. Le centre ville qui se profile est donc un centre ville où se côtoieraient les services publics, de l'économique, du scientifique, mais aussi du culturel, du sportif, autrement dit les centres villes du XXI^{ème} siècle, dont il est souvent question dans les congrès consacrés aux villes renouvelées. Nous avons des atouts pour y arriver : un UTPAS, une ANPE, un Forum des Sciences, des équipements sportifs et des lieux culturels ; il serait donc intéressant de tout mettre en œuvre pour que des services publics tels que ceux de l'emploi, de la famille, de l'insertion complètent ces atouts.

C'est pourquoi, par rapport à votre réflexion de faire en sorte que le cœur de ville soit du côté du Forum des Sciences avec le retournement de la mairie, le projet qui consistait à faire un ensemble immobilier sur le boulevard Van Gogh, où s'installeraient la CAF, la Maison de l'emploi, des services pour les jeunes, prend tout son sens aujourd'hui dans le cadre de cette vision du cœur de ville.

Sans surprise, j'en viens donc à évoquer le conflit entre la CAF et la Municipalité. Nous ne connaissons pas vraiment les tenants et aboutissants du dossier, hormis ce que nous avons pu lire ces derniers jours dans la presse. Mais la question que je me pose est la suivante : ne faudrait-il pas se mettre autour de la table avec la CAF et l'associer au projet de cœur de ville, même s'il faut figer momentanément le choix de sa localisation ?

J'ai le sentiment que le centre ville est un grand puzzle. Mais pour le composer, il faut avoir une image précise de l'ensemble de ce puzzle, dont j'ai évoqué des éléments tout à l'heure...

Gérard CAUDRON, maire

Ecoutez, Madame LAFORCE...

Olfa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

Oui, oui... Le Conseil n'est pas...

Gérard CAUDRON, maire

... je pense que je suis très tolérant, mais si vous utilisez cette liberté de pouvoir poser une question, qui n'est pas dans les statuts des Conseils, pour ouvrir un débat, nous allons arrêter ce système. Il ne faut pas exagérer. Ce n'est pas à l'ordre du jour ; vous parlez depuis quatre minutes pour développer un argumentaire que je peux entendre, mais qui est très éloigné.

Posez-moi directement la question de savoir pourquoi, effectivement, nous n'avons pas décidé d'acheter pour 4 ou 5 M€ des locaux pour relocaliser une mission locale et une Maison de l'emploi que vous aviez envoyées aux fins fonds du campus : voilà une question.

Mais que vous partiez du 40^{ème} anniversaire pour évoquer des déclarations de la CAF auxquelles j'ai voulu répondre, mais dont trois lignes seulement ont été retenues, ce n'est pas raisonnable. Ce n'est pas à l'ordre du jour du Conseil, et ce que vous être en train de faire, ce n'est pas poser une question. Je vous le dis à vous comme je le dirais à Madame BARISEAU, si elle en faisait autant.

Nous avons des règles, respectons-les, sinon il n'est plus possible de conduire le Conseil.

Olfa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

Sincèrement, ce n'est pas la première fois que je pose une question...

Gérard CAUDRON, maire

Oui, mais sincèrement, ce n'est pas la première fois que je vous fais remarquer...

Olfa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

Il ne s'agit pas...

Gérard CAUDRON, maire

... avant même de poser cette question, vous êtes intervenue à propos d'un débat auquel vous n'assistiez pas – et je comprends pourquoi vous n'y assistiez pas – pour

dire aujourd'hui ce que vous auriez dit si vous aviez été là. J'ai déjà laissé faire, mais je ne peux pas. Sinon, nous ne tenons plus de Conseils, nous tenons des débats ouverts sur tout, sans ordre du jour...

Olfa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

Monsieur le Maire...

Gérard CAUDRON, maire

... et cela n'est pas dans mes obligations. J'ai l'obligation, en tant que maire, de conduire un Conseil en fonction de règles, auxquelles je déroge quelques minutes en début pour permettre à chacun de poser des questions d'actualité, mais pas pour engager des débats qui ne sont pas inscrits à l'ordre du jour.

Olfa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

Lorsque l'ordre du jour est léger, je crois que...

Gérard CAUDRON, maire

Mais vous n'êtes pas maire, Madame LAFORCE.

Olfa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

Non, et je n'en ai pas l'ambition, en tout cas, je ne l'ai jamais déclaré. Je crois qu'il serait bon quand même que nous commençons l'année sous le signe de la sérénité. Je pense qu'il faut arrêter de voir dans des interventions des règlements de comptes du passé...

Gérard CAUDRON, maire

Je n'ai pas dit cela, Madame LAFORCE...

Olfa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

Si, dans votre réponse...

Gérard CAUDRON, maire

Je n'ai pas dit cela, Madame LAFORCE, j'ai dit simplement que vous usez d'un moyen qui vous est donné de poser des questions pour développer un argumentaire que je peux comprendre, mais sur une question qui n'est pas à l'ordre du jour. Je ne règle pas de comptes, je vous rappelle à l'ordre du règlement, et si je ne le fais pas pour vous, quelle que soit la sympathie que je peux avoir pour vous, je ne vois pas au nom de quoi je le ferais pour d'autres. Mais je le rappellerai tout à l'heure à Malik IFRI si, à l'occasion d'une question, il voulait remettre en débat le Grand Stade ; je l'aurais rappelé à Madame BARISEAU si, au lieu de poser une question, elle avait rouvert le débat sur la petite enfance, ce qu'elle n'a pas fait. Il faut que chacun s'attache à respecter les règles. Ce n'est pas du tout du règlement de comptes.

Olfa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

Si vous m'aviez laissée finir, j'aurais terminé ma question et vous m'auriez déjà répondu. Je vais donc laisser mes notes et vous la poser : nous savons qu'un cabinet est en train d'être mandaté par LMCU pour donner des hypothèses sur ce que pourrait être le cœur de notre centre ville. En attendant, je me demandais si nous ne pouvions pas remettre tout sur la table, y compris les localisations de la CAF ou de la mission locale. Oublions le passé. Nous sommes là dans un chantier nouveau, que vous portez avec beaucoup de passion.

Ma question est donc de savoir si nous pouvons remettre tout sur la table et voir s'il n'est pas encore possible de localiser derrière la CAF et l'ANPE. Mais je me demandais aussi si la bataille ne devait pas dépasser le cadre de la métropole, si elle n'était pas à mener aussi auprès des collectivités locales, de l'Etat, dont la principale mission est tout de même la rénovation urbaine.

Sans vous énerver, ma question portait simplement sur le fait que, puisque nous sommes en train de réfléchir ensemble...

Gérard CAUDRON, maire

Maintenant, j'ai compris.

Olfa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

Vous voyez. Je ne comprends pas pourquoi vous vous êtes emporté.

Gérard CAUDRON, maire

Je ne me suis pas emporté.

Olfa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

Je l'ai ressenti ainsi.

Gérard CAUDRON, maire

Je rappelle la règle : en début de Conseil, sans déclaration préalable, je donne la possibilité à tout élu de poser une question, pas d'ouvrir des débats.

Non, vous n'avez plus la parole. Nous ne sommes pas là pour faire un tête-à-tête. Vous avez posé une question à laquelle je vais essayer de répondre. Tout le reste est un détournement de procédure. Je le dis pour vous, comme je le dirais à n'importe quel autre élu, et vous avez bien fait de me rappeler que je vous ai déjà laissée détourner la procédure : croyez-moi, cela n'arrivera plus. Au bout de trente secondes, je vous couperai la parole quand vous essaierez de recommencer.

Vous avez posé, non pas une question, mais des quantités de questions. C'est pourquoi il m'a fallu un certain temps pour voir où vous vouliez en venir.

Vous êtes donc partie de ce que vous avez appelé « les quarante ans de la Ville nouvelle ». C'est une erreur : la Ville nouvelle n'a pas quarante ans. Ce qui aura quarante ans le 25 février prochain, c'est Villeneuve d'Ascq en tant que commune fusionnée par la décision des trois Conseils municipaux de Flers, Annapes et Ascq. La ville nouvelle a commencé plusieurs années avant, dans les années soixante, sous l'égide du Général de Gaulle, dans le cadre des neuf Villes nouvelles françaises, et ses premières constructions sont apparues voici moins de quarante ans. Donc, si vous prenez le début de la Ville nouvelle, vous êtes à quarante-cinq ans ; si vous prenez son application, vous êtes à moins de quarante ans. La fusion s'est peut-être faite à cause de la Ville nouvelle, mais je rappelle que le périmètre de l'époque était beaucoup plus large que les trois communes de Flers, Annapes et Ascq, puisque Lezennes et une partie de Ronchin et d'Hellemmes y étaient incluses, mais qu'Ascq n'y était pas en totalité, et surtout que Flers, soit toute la partie nord, n'y figurait pas du tout. Il s'agit donc de deux choses différentes. Villeneuve d'Ascq aura quarante ans, comme elle a eu trente ans voici dix ans, comme elle a eu vingt ans voilà vingt ans, dix ans voici trente ans, et comme elle aura cinquante ans dans dix ans. Cela au moins ne crée pas de débat.

Il est vrai que le choix que j'ai fait, à l'occasion de ces quarante ans, est non pas de se regarder le nombril ni de regarder le passé, mais d'essayer de faire la jonction entre le passé et l'avenir. C'est pourquoi, lors d'un colloque qui aura lieu à la Rose des Vents le 27 février, se tiendra un débat sur trois points :

- d'abord, la rénovation de la vieille Ville nouvelle, ce qui correspond à la Ville nouvelle renouvelée, pour déterminer ce qui est à réparer en termes d'espaces publics et de logements ; j'ai d'ailleurs demandé à René VANDIERENDONCK de présider cette partie avec moi, puisqu'il sera porteur à la Communauté urbaine de la Ville nouvelle renouvelée, et qu'il est chargé de négocier des crédits auprès de l'ANRU et de l'ANAH pour venir abonder des crédits communautaires ;

- la deuxième partie du colloque portera sur la mise aux formes et aux modes de vie du XXI^{ème} siècle d'une ancienne nouvelle ville : pas une Ville nouvelle, une nouvelle ville ; c'est toute la problématique des espaces un peu confidentiels, de la lisibilité, des modes de déplacement ; j'ai demandé à Eric QUIQUET de coprésider cette deuxième partie ;

- la troisième partie consistera à voir comment nous projeter dans les dix ou quinze ans à venir, à identifier les atouts de Villeneuve d'Ascq dans cette perspective ; j'ai sollicité la Présidente de la Communauté urbaine elle-même, Martine AUBRY, qui, m'a-t-elle dit, sera en campagne le même jour, mais essaiera de s'arranger ; ce n'est pas une certitude, et si elle n'est pas là, je m'en chargerai seul ; si elle est là, elle interviendra sur ce troisième point.

Voilà pour le cadrage, qui ne concerne pas que le centre ville. Celui-ci n'est qu'un des éléments de ce dispositif rénovation - mise aux normes - perspectives. Certes, nous travaillons sur l'élaboration de ce que peut être un centre ville du XXI^{ème} siècle à partir de ce qui existe, de ce qui se construit, en cherchant comment conjuguer tout cela. Dans ce cadre, vous l'avez rappelé, il existe un projet de transformation de l'Hôtel de Ville, qui vise à créer une deuxième entrée sur l'autre côté, avec une voie traversante à l'intérieur du bâtiment, a aussi pour conséquence de l'agrandir sans

construire ; d'où le choix fait, dès que la mise en vente a été lancée, d'acheter deux niveaux et de préparer l'achat d'un troisième de l'immeuble Mercury, qui se trouve sur le côté. Vous l'avez voté en Conseil. Ensuite, nous essaierons de faire travailler des architectes pour donner une cohérence à un immeuble qui est dans un sens, à un Hôtel de Ville qui est dans un autre, avec un parking derrière et une entrée devant. Cela est un travail d'architecte.

Cet achat que le Conseil a voté – je ne me souviens plus si vous l'avez voté – nous permet non seulement de transformer en propriété un plateau que nous louons déjà – là où se trouvent vos bureaux et la DRH – mais en plus, sur les deux niveaux supérieurs, de faire venir les services qui sont à la ferme Dupire, à l'exception de ceux qui sont liés à la jeunesse, puisque la ferme Dupire deviendrait la première Maison de la jeunesse, qui figure dans notre projet municipal.

Puisque nous avons des locaux vacants, et que nous ne pouvions pas acheter ici pour plusieurs millions d'euros, et acheter encore plus cher des bureaux dans un nouvel immeuble à construire, il a été convenu après discussion que la mission locale et la Maison de l'emploi, qui avaient été envoyées dans un bâtiment amianté, lequel avait été fermé précédemment alors qu'il abritait une couveuse d'entreprises, seraient ramenées au Triolo. Cela leur rend un caractère central, car la conception que nous avons de ce futur centre ne s'arrête pas à l'autoroute : le Triolo est au moins aussi proche que le Pont de Bois, que Lezennes ou Hellemmes ; nous sommes sur un espace qui nous permet de considérer sans contestation que la ferme Dupire se trouve en centre ville. Y installer la mission locale et la Maison de l'emploi revient donc à les ramener en centre ville.

Cela ne signifie pas que ce soit leur implantation définitive. Mais compte tenu des budgets d'investissement qui s'annoncent pour rénover toutes les écoles, tous les équipements publics, l'idée que nous pourrions acheter des bureaux en 2010 ou en 2011 est hors de nos prévisions financières. Si cela doit se faire un jour, ce sera au-delà.

Faut-il comprendre que la CAF a besoin que nous achetions des bureaux pour créer elle-même une antenne à Villeneuve d'Ascq ? Elle peut s'acheter des bureaux où elle veut et quand elle veut. D'autant que quand nous avons commencé à discuter avec Pôle Emploi, la CAF, la mission locale et la Maison de l'emploi, pour voir s'ils pouvaient fonctionner ensemble, et avoir des services communs, ils ont levé les bras au ciel en disant que cela n'était pas si simple, qu'ils avaient leurs règles. Je le comprends, mais s'il s'agit uniquement de les mettre dans le même bâtiment, cela ne vaut pas les millions d'euros que cela coûte. Si la CAF veut s'installer, elle n'a pas besoin de nous pour acheter des bureaux. Ce n'est pas nous qui achetons ses bureaux. La réalité est que le promoteur privé de cette opération, qui elle-même est le résultat de l'abandon voici deux ans – dirons-nous, pour ne pas le dire autrement – d'un projet d'hôtel à cet endroit, a affirmé qu'il ne construirait que si la Ville lui achetait des bureaux. La Ville les trouve trop chers et a préféré acheter les bureaux à côté. Mais la CAF peut acheter : à Heron Parc, il reste autant de bureaux qu'elle veut ; sont toujours en balance, dans le centre, les bureaux situés derrière la Rose des Vents.

Ce qui m'irrite dans ce débat est de laisser croire que si la CAF ne vient pas, c'est parce que la Ville n'achète pas de bureaux.

Olfa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

C'est l'objet de ma question.

Gérard CAUDRON, maire

La Ville, Madame LAFORCE, n'achète pas les bureaux là-bas parce qu'elle a décidé, voici déjà un an, d'acheter les bureaux à côté pour rapatrier des services qui sont à Dupire, et rapatrier pour quelques années la mission locale et la Maison de l'emploi dans les locaux de la ferme Dupire. Telle est la décision de la majorité et de l'exécutif municipal, Madame LAFORCE. A partir de là, je dis à la CAF qu'elle vienne s'installer si elle le veut. Moi, je le souhaite. Il n'existe pas de conflit entre la mairie et la CAF.

Que signifie cette manière d'utiliser une question pour sous-entendre qu'il existe un conflit, rebondir encore sur le centre social des Genêts ? Il n'existe pas de conflit.

La CAF dit être, ou avoir été, prête à acheter des bureaux ici, derrière le bowling, et le promoteur dit ne pas vouloir les construire parce que la CAF seule ne rentabilise pas son opération. Nous ne sommes tout de même pas tenus d'acheter des bureaux à un endroit pour permettre à d'autres de s'y installer. Nous avons nos propres choix, qui consistent à acheter l'immeuble voisin et à regrouper les services municipaux : je juge important qu'ils soient regroupés, et nous en avons la possibilité. Si nous croulions sous l'argent, nous ferions les deux, mais ce n'est pas le cas. Nous avons donc choisi de regrouper les services municipaux ici et de rapprocher du centre ville la mission locale et la Maison de l'emploi en les accueillant à la ferme Dupire.

Nous en étions aux questions. Je ne sais pas si l'instauration de ce système a été une bonne idée. Je crois que si, mais à condition, comme toutes les bonnes idées, qu'elle ne soit pas détournée de son objectif.

Olfa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

C'est vous qui le dites, Monsieur le Maire, que cela est détourné de son objectif.

Gérard CAUDRON, maire

Je vous aurais formulé la même réponse si vous vous étiez contentée de dire ce que vous avez dit à la fin. Il n'était pas utile de l'envelopper dans un paquet cadeau qui parle des quarante ans de la Ville nouvelle, des études, de la presse. Il suffisait de nous demander pourquoi. Mais vous le savez, puisque nous l'avons dit quand nous avons acheté l'immeuble d'à côté. C'est inscrit au budget et nous l'avons voté. Pourquoi n'achetons-nous pas ici ? Parce que nous achetons là.

Olfa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

Cela sera plus simple quand nous aurons ensemble un débat sur le cœur de ville et la façon de le concevoir. Tant que nous ne l'avons pas, il est normal que nous nous exprimions de la sorte, et que nous posions des questions.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV) et Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (INPCV)

Une étude est en cours. Nous l'avons votée, pour 150 000 €.

Olfa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

Inaudible. Madame LAFORCE indique probablement qu'elle n'a pas reçu un document.

Gérard CAUDRON, maire

Le document intermédiaire sur le masterplan a été distribué.

Madame HUGUET, directrice générale des services (sous réserves)

Oui.

Gérard CAUDRON, maire

Il a été distribué. Une étude est effectivement en cours, et n'est pas terminée. J'ai même pris soin de distribuer un document de travail intermédiaire, alors qu'il n'engage personne. Ce n'est qu'un document de travail.

Olfa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

Je ne l'ai pas reçu.

Gérard CAUDRON, maire

Vous ne l'avez pas eu ? Il est dans les bannettes aujourd'hui, parce que comme il s'agit d'un document en couleurs, il fallait du temps. Mais vous l'avez dans vos casiers aujourd'hui.

Diverses protestations s'élèvent, sans prise de parole distincte.

Gérard CAUDRON, maire

Vous l'avez ou vous l'aurez, puisque j'ai demandé qu'il soit distribué à tous les élus. Tous doivent donc normalement l'avoir.

Réaction dans le voisinage de Gérard CAUDRON

Si vous ne l'avez donné qu'aux élus de la majorité, vous le donnerez aux autres, parce que j'ai demandé que cela soit distribué à tout le monde. On ne va pas me « refaire le coup » de samedi. Ce document de travail concerne tout le monde, il intéresse tous les élus dans leur réflexion, beaucoup plus que de savoir si la CAF, pour acheter des bureaux, a besoin de l'accord de la mairie. Là, il s'agirait d'un scoop !

ORDRE DU JOUR

I – SAEM Euralille – Rapport d'activité annuel 2008 – ZAC du CIAG (Centre international d'affaires des gares) et ZAC Euralille 2

Gérard CAUDRON, maire

La première délibération porte sur le compte rendu habituel. Je rappelle que la Ville est actionnaire, très minoritaire, de l'opération Euralille. A ce titre, elle est indirectement représentée au Conseil d'administration d'Euralille, en l'occurrence à tour de rôle par Tourcoing ou Roubaix, et que je n'y siège pas. J'ai donc les mêmes informations que celles qui figurent dans votre dossier. Je ne vais pas vous en faire lecture : vous le voyez, c'est un déroulé de toutes les commercialisations, de toutes les constructions. Il ne s'agit pas de se prononcer sur les comptes rendus d'activité de la société, mais d'en prendre acte. Nous n'avons pas à délibérer dessus.

Sur ce rapport que vous avez eu avec l'ordre du jour, quelqu'un a-t-il des questions, ou des remarques ? Non ?

Nous prenons acte par vote du compte rendu, nous ne l'approuvons pas. Je le mets aux voix dans cette forme. Avons-nous des oppositions, ou des abstentions ?

Le conseil municipal prend acte à l'unanimité.

Je passe au deuxième point de l'ordre du jour, que va présenter Alain CARETTE.

II – Diagnostic accessibilité PMR – Société ONADA – Procédure adaptée du 24 novembre 2007 – Remise gracieuse des pénalités

Alain CARETTE, adjoint au maire

La délibération que je vous présente propose d'accorder une remise de pénalités à hauteur des deux tiers à la société ONADA, titulaire du marché de diagnostic d'accessibilité du patrimoine municipal pour les personnes à mobilité réduite.

Je rappelle que notre ligne de conduite en la matière consiste à ne pas exonérer systématiquement les entreprises des pénalités de retard, car si nous agissions ainsi, nous favoriserions les entreprises qui, ayant connaissance de cette exonération systématique, seraient en mesure de répondre aux appels d'offres en réduisant leurs propositions de délais d'exécution. Or, ceux-ci sont toujours un critère d'attribution, parfois pondérés à hauteur de 10 %, mais également parfois pondérés à hauteur de 40 %. Il est donc évident que dans ces conditions, nous introduirions une différence de traitement entre les entreprises, selon qu'elles connaîtraient ou non une politique d'exonération systématique.

Ne pas exonérer systématiquement ne signifie évidemment pas ne jamais exonérer. Lorsque le retard d'exécution est totalement ou partiellement imputable aux services municipaux, il est juste d'exonérer. Un examen attentif, au cas par cas, permet de déterminer notre part de responsabilité lorsque celle-ci est engagée. Donc ni exonération systématique, ni application bornée des pénalités : le maître mot est ici équité.

La mission dont s'est acquittée la société ONADA était longue : un an et demi au total. Il est apparu certaines difficultés, chemin faisant. Par exemple, il est arrivé à plusieurs reprises que la société retire les clés des bâtiments au CTM et qu'elle s'aperçoive ensuite que celles-ci ne correspondaient pas aux serrures. Parfois même, cela a généré l'intervention d'un serrurier municipal, ce qui représente évidemment une perte de temps. Il est également arrivé que des locaux associatifs soient vides, alors que des rendez-vous avaient été pris par la société ONADA. Enfin, dans le document de synthèse, nos exigences ont été supérieures à ce qui était prévu dans le marché. Toutes ces raisons font que nous estimons que notre responsabilité est engagée à hauteur des deux tiers du retard.

Je vous propose donc de ne conserver qu'un tiers des pénalités à la charge de la société ONADA, soit 2 133 €. La somme indiquée dans la délibération correspond au montant de la remise.

Gérard CAUDRON, maire

Quelqu'un veut-il intervenir ? Allez-y.

Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (INPCV)

J'ai déjà posé la question au dernier Conseil municipal concernant l'arrivée d'un Directeur général des services techniques, puisque qu'il nous a été signalé récemment, en commission d'appel d'offres, qu'un certain nombre de problèmes sont de notre fait : ne pas pouvoir ouvrir les portes, ne pas fournir de clés. Il semble qu'il existe un problème dans la gestion liée à la réception des entreprises. Où en sommes-nous, Monsieur le Maire, sur cette arrivée ?

En outre, nous en sommes déjà à un peu plus de 40 000 € de dépenses exceptionnelles sur 2009 concernant ces remises de pénalités...

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

... qui nous incombent.

Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (INPCV)

... qui nous incombent, en effet. Nous voterons pour cette délibération pour ne pas mettre en difficulté les services. Nous ne chercherons pas à être bornés, Monsieur CARETTE.

Gérard CAUDRON, maire

Votre question comporte deux aspects. Quand nous accordons une remise de pénalités, ce n'est pas un coût, c'est une non-recette. L'absence de pénalités entraînerait l'absence de recette.

Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (INPCV)

Oui, une non-recette.

Gérard CAUDRON, maire

Mais vous ne pouvez pas souhaiter à la fois un meilleur contrôle et des pénalités, quand même. Ce sont deux domaines quelque peu différents. Je pense qu'il faut donc s'en tenir à l'examen de la demande, telle qu'elle est formulée : comme toujours en réunion de commission, quand une entreprise ne respecte pas le calendrier, elle est tenue à des pénalités ; si elle fait ensuite un recours, nous examinons les raisons.

En l'occurrence, j'ai cru comprendre que les élus qui s'y sont penchés avec les services ont considéré que la responsabilité de l'entreprise était très atténuée par un certain nombre de difficultés qu'elle avait rencontrées. J'en prends acte ; et il nous est proposé de remettre les deux tiers des pénalités : je soutiens cette demande, mais encore une fois, ce sont des recettes en moins et non des dépenses en plus.

Pour ce qui est du Directeur général des services techniques, la décision a été prise et une procédure est en cours, sous la responsabilité de la Directrice générale des services : l'élaboration du profil de poste ; la place dans l'organigramme, qui vient seulement d'être fait – ce poste n'existait pas jusqu'ici dans l'organigramme – ; une procédure de recrutement avec appel, publication. Cela va se faire dans les prochains mois. Il faut ensuite compter probablement trois mois pour que, le jour où nous aurons choisi quelqu'un, la personne se libère du poste qu'elle occupe. Je ne ferai pas de pronostic, car il est possible que nous n'ayons pas de candidat, mais il est raisonnable de penser que nous pourrions avoir quelqu'un après l'été.

C'est en cours. Quand êtes-vous arrivée, au mois de mars ?

Madame HUGUET, directrice générale des services

Le 19 mars.

Gérard CAUDRON, maire

En mars 2009. Nous avons été élus un an avant. Vous voyez donc qu'à un certain niveau d'encadrement, cela prend du temps. D'autant que quand j'ai recruté Madame HUGUET, dans sa « feuille de route » figurait la réorganisation de l'ensemble des services : un nouvel organigramme, incluant un poste de DGST. C'est fait, et la procédure de recrutement a commencé.

Au demeurant, je ne veux pas me bercer d'illusions. Il peut toujours exister des problèmes de fonctionnement dans les services en général, et dans les services techniques ; et croire que parce que nous aurions un DGST, la société aurait la bonne clé, me semble illusoire. Nous pouvons certes imaginer que celui qui serait chargé de donner la bonne clé serait un peu mieux contrôlé, par quelqu'un qui serait lui-même un peu mieux contrôlé.

Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (INPCV)

Voilà.

Gérard CAUDRON, maire

Sommes-nous d'accord pour accorder cette remise de pénalités ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

III – SAEM Haute Borne – Compte rendu annuel 2008

Alain CARETTE, adjoint au maire

La deuxième délibération que j'ai l'honneur de vous présenter ce soir porte sur l'approbation du CRAC 2008 de la SAEM Haute Borne, CRAC signifiant compte rendu d'activité à la collectivité concédante. Cela ne s'invente pas. Cela signifie que les collectivités actionnaires de la société d'économie mixte disposent non seulement d'une représentation au conseil d'administration proportionnelle à leur investissement, mais également que leurs organes délibérants disposent d'un droit de regard sur l'activité annuelle de ladite SEM.

Toutefois, autant l'activité du Conseil d'administration porte sur le présent et l'avenir, autant l'approbation des CRAC annuels a cette caractéristique souvent soulignée ici-même de se produire avec un an de retard.

En ces temps de bouleversements économiques rapides, un an de retard, c'est beaucoup. C'est la raison pour laquelle je ne vous parlerai pas que du CRAC et des principaux événements qui ont marqué le parc scientifique européen de la Haute Borne en 2008, mais que je ferai une incursion en 2009. Nous devons bien évidemment respecter la loi, mais rien ne nous empêche d'en faire davantage.

2008 a été une bonne année pour la Haute Borne. Merci !

12 374 m² de droit à construire ont été cédés, ce qui correspond à la vente du foncier à Osyris, entreprise de Recherche & Développement consacrée aux applications des lasers (2 483 m²), à Norpac (6 011 m²) et au centre de service (3 378 m²), ces deux opérations constituant l'opération Ere Park, à Synergie Park (502 m²) pour le dernier bâtiment de l'opération Synergie Park 1.

D'autre part, les commercialisations 2008 concernent :

- Dumez / Caroni, 2 105 m², cent vingt personnes, direction régionale ;
- Formamed, 176 m², quatre personnes, formation médicale continue ;
- Xerox (extension) 480 m², trente personnes, centre de numérisation et de traitement de données ;
- Alten, 1 200 m² (cent personnes), conseil en ingénierie et technologies avancées ;
- Norpac, 6 011 m², trois cents personnes, direction régionale, premier bâtiment tertiaire de cette importance dans la région, certifié HQE (haute qualité environnementale) et labellisé BBC (bâtiment basse consommation) ;
- Overlap, 408 m², vingt-cinq personnes, expert en intégration de solutions serveurs et stockage ;
- Innovent, 256 m², dix personnes, énergie éolienne.

Le parc scientifique de la Haute Borne a ainsi représenté 20 % de la commercialisation de bureaux neufs sur la métropole en 2008.

Il faut également noter que des entreprises disposant de droit à construire se sont développées : Cofidis, pour 14 718 m² et la crèche 1, 2, 3, Soleil, pour 470 m².

Il en ressort une satisfaction quant à l'année 2008, qui a représenté une année de commercialisation considérée comme normale, voire légèrement supérieure aux objectifs annuels que la SEM s'est fixée.

Toutefois, il n'est pas possible d'envisager l'avenir de la SEM sans examiner les opérations 2009.

Y figurent notamment les livraisons correspondant aux commercialisations 2008, mais également d'autres opérations : Tereneo, qui a rebâti un bâtiment tertiaire passif à l'emplacement d'Urbilog ; le CNRS, qui a installé un spectromètre de résonance magnétique nucléaire de 900 Mhz, faisant ainsi de la place de Lille-Villeneuve d'Ascq le troisième pôle de RMN en France, par exemple.

Le centre de services comportera trois restaurants, une banque, un coiffeur, une salle de fitness, une conciergerie d'entreprises et un centre d'affaires.

Enfin, fidèle à sa tradition résolument orientée vers le développement durable, la SEM Haute Borne a décidé d'accueillir un projet alliant le social (l'insertion), l'environnemental (le maraîchage biologique) et l'économique (la vente de paniers aux adhérents). Ce dossier sur lequel Florence LECOCQ et Mohammed BENABBOU s'étaient particulièrement impliqués a été validé unanimement lors de la dernière réunion du Conseil d'administration.

L'année 2009 a évidemment été moins favorable que ne l'avait été l'année 2008.

Toutefois, des signes de reprise de la demande se font déjà ressentir.

Par prudence, il convient néanmoins d'envisager la prolongation de la concession pour tenir compte de ce ralentissement de la commercialisation, et afin de maintenir le niveau d'exigence demandé pour toute implantation d'entreprise car, rappelons-le, les implantations sont soumises à un comité d'agrément.

Pour conclure, il n'est peut-être pas inutile que nous nous remémorions le principe qui a abouti, voici douze ans, à la création de la SEM du Parc scientifique européen de la Haute Borne :

« Disposer d'un nouveau site d'accueil favorisant l'implantation d'activités ou d'entreprises innovantes mettant en œuvre ou utilisant des techniques ou des procédés avancés et/ou consacrant une part significative de leur activité à la Recherche-Développement, afin de permettre à la métropole de disposer d'une visibilité externe renforcée. Sont également recherchées les sociétés développant des partenariats avec l'USTL et l'ensemble des instituts de formation et de recherche. »

Gérard CAUDRON, maire

Quelqu'un veut-il poser une question ou émettre une observation ?

Le rapport est mis aux voix selon le même principe qu'Euralille, puisque nous sommes actionnaires.

La délibération est votée à l'unanimité.

IV – Organismes bénéficiaires d'avances de subventions pour l'exercice 2010 – Seconde délibération

Gérard CAUDRON, maire

Michèle WERREBROUCK va présenter cette délibération. Il s'agit d'un rajout pour une association, le LCR des Chaumières, qui remplit actuellement un service paramunicipal. L'activité de ce service devait disparaître au 1^{er} janvier, ce qui n'a pas été le cas pour les raisons qui sont expliquées, en particulier administratives, liées au Code du travail.

Aujourd'hui, je pense qu'il ne serait pas raisonnable de changer en cours d'année, puisqu'il s'agit d'un système de CAL, lequel est lié à l'école, donc à la rentrée scolaire. Ceci, d'autant plus qu'à Chateaubriand, pendant l'été, seront effectués des travaux d'étanchéité assez importants sur les toitures, ce qui y rendra impossible, ou au-moins très difficile, l'organisation d'activités.

La délibération proposée consiste à ajouter à la liste des associations bénéficiaires d'avances de subventions le LCR des Chaumières, et d'autoriser le versement de la subvention à l'association pour un montant de 6 940 €. Je vous propose de la voter en l'état, en sachant que s'ils doivent fonctionner jusqu'au 1^{er} septembre, il faudra ajouter : cette somme ne permet pas de tenir ; mais nous verrons cela au Conseil du mois de février.

Michèle, as-tu quelque chose à ajouter ?

J'en connais au-moins autant sur le LCR des Chaumières que l'adjointe aux Finances, puisque je les ai reçus : la direction du LCR deux fois, et le personnel une fois avec la direction pour envisager l'avenir ; je les ai même encore reçus récemment, puisque, comme ils n'auront plus cette activité, ils en envisagent d'autres, y compris autour d'une restauration bio, sur laquelle nous sommes en train de travailler pour en vérifier la faisabilité. C'est un peu comme pour le CAL : il existe des problèmes de mise aux normes de l'équipement. L'association fait état de difficultés pour poursuivre l'action, mais j'ai fait ressortir une lettre recommandée avec accusé de réception sous l'égide du Premier ministre et du ministère de la Santé, faisait état d'un accueil comportant des insuffisances en matière d'hygiène et de sécurité, et évoquant l'organisation administrative. A partir de là, et compte tenu du fait que nous avons décidé de relancer l'école Chateaubriand, nous nous sommes mis d'accord pour que le CAL soit organisé à Chateaubriand, et là, il est raisonnable que cela se fasse au mois de septembre.

Michèle WERREBROUCK, adjointe au maire

Peut-être me bornerai-je, Monsieur le Maire, à vous faire part d'une interrogation très pénible, qui a duré trente secondes : je me suis interrogée sur mon identité, dans la mesure où vous avez commencé en disant « Michèle WERREBROUCK » et que c'est vous qui avez pris la parole dans la foulée.

Gérard CAUDRON, maire

Je rappelle souvent avec beaucoup de gentillesse aux élus ayant délégation – je ne l'ai pas inventé, c'est la loi républicaine – qu'ils agissent sous délégation du maire, qui peut s'en ressaisir à tout moment. J'ai même fait partie – Olfa va encore me faire les gros yeux – des deux élus qui, dans les quarante ans d'histoire de Villeneuve d'Ascq, se sont vu retirer une délégation : Pierre DEFIVES en 1975 et Gérard CAUDRON en 2002.

Olfa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

Oui, là, je fais les gros yeux.

Gérard CAUDRON, maire

Je n'en suis pas mort, la preuve.

Olfa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

Nous non plus.

Gérard CAUDRON, maire

Sur cette délibération, quelqu'un a-t-il des questions ? Madame BARISEAU.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Excusez-moi, j'ai encore des questions, j'en ai posé beaucoup par mail et j'ai eu des réponses très précises. Nous allons voter l'avance de la subvention, sans difficulté. Effectivement, la DRDJS a envoyé un courrier en février 2009, voici un an. Si j'ai compris votre raisonnement, Monsieur CAUDRON, nous garderions l'accueil périscolaire au CAL tel qu'il est jusqu'à la rentrée de septembre ?

Gérard CAUDRON, maire

C'est cela.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

C'est votre souhait, ce que je comprends tout à fait, pour ne pas changer les enfants d'endroit. L'idée est qu'en septembre, l'accueil pré- et périscolaire ait lieu à Chateaubriand, sous gestion municipale. C'est cela ?

Gérard CAUDRON, maire

C'est bien cela.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

J'ai une interrogation, car j'avais effectivement demandé le rapport du coût entre la subvention que nous versions à l'association et le coût en gestion municipale. Le coût envisagé pour la Ville serait de 30 000 € pour un directeur, deux ou trois animateurs, et un agent d'entretien à mi-temps. Cela ne me semble pas beaucoup, sauf si c'est assorti de subventions. Je ne parle pas des recettes qui proviendraient de la participation des parents à cet accueil, mais pour quatre équivalents temps plein, 30 000 € me paraissent peu.

Gérard CAUDRON, maire

Je me tourne vers ceux qui vous ont fait cette note. François CATTEAU.

François CATTEAU

Ce ne sont pas des équivalents temps plein, cela représente du temps de travail pour l'accueil périscolaire : soit de l'accueil le matin de 7 h 15 à 8 h 30, et de l'accueil de 16 h 30 à 19 h, quatre jours par semaine.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Excusez-moi, mais y a-t-il un directeur titulaire permanent ?

François CATTEAU

Mais qui travaille en complément pour l'accueil le mercredi et pendant les vacances, qui existe déjà au départ, puisque le LCR des Chaumières ne fait que l'accueil

périscolaire. Le mercredi et pendant les vacances, les enfants sont déjà accueillis au centre municipal Paul-Fort.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Alors j'ai compris.

Apparemment, le reproche portait sur l'état des locaux, ce qui confirme la réticence permanente de la PMI. N'était-il pas possible, depuis un an, de mettre un peu de pression et d'ouvrir la discussion avec le bailleur ?

Gérard CAUDRON, maire

Nous l'avons fait, puisque l'autorisation a été donnée de poursuivre l'activité. Mais la question se pose à un moment, y compris pour les gens du LCR, de savoir si cette activité relève bien de leur compétence, ou s'ils ont bien envie de la continuer. Se pose la question de la distance par rapport à Chateaubriand, donc une demande des parents d'avoir un équipement plus proche de l'école, voire dans l'école. C'est comme cela que se prend la décision, sans bousculade, et c'est pourquoi jusqu'à ces dernières heures, j'avais encore en interne des discussions sur la date : certains voulaient que cela commence autour du 1^{er} mars, je dis que cela n'est pas raisonnable.

L'objectif est d'améliorer le service pour les parents et, entre autres, d'éviter les dérogations. Je me suis en effet laissé dire qu'en raison de l'absence de CAL directement municipal à Chateaubriand, des demandes de dérogations étaient déposées pour des enfants qui devaient y aller. A partir du mois de septembre, cela ne se justifiera plus.

En plus, je le répète, nous avons commencé à intervenir l'année dernière sur les chéneaux et les toitures de Chateaubriand, puisqu'il y pleut. Nous nous sommes rendus compte que les travaux étaient plus importants que ce que nous pouvions imaginer dans un premier temps, d'où une somme de 200 000 € qui sera inscrite au budget pour intervenir sur l'ensemble des dysfonctionnements. Ces travaux vont se faire cet été, dans l'attente d'une rénovation complète du groupe, pour laquelle j'ai réussi à obtenir, dans les discussions, des avancées dans le cadre de la Ville nouvelle renouvelée.

La Ville nouvelle renouvelée concerne les espaces publics, les piétonniers, les placettes, tout ce qui perd ses briques un peu partout. Il s'agit de compléments de crédits pour intervenir plus vite sur des opérations de logement, et *a priori* ce n'est que cela, parce que c'est de compétence communautaire. Les écoles ne sont pas de compétence communautaire. Mais j'ai réussi à faire entendre, en particulier à René VANDIERENDONCK, qu'il ne serait pas imaginable, dans un souci de justice par rapport aux autres communes, de faire passer par exemple René-Clair dans le domaine Ville renouvelée : c'est une école communale, qui a certes été construite par la Communauté urbaine, mais qui a été reprise par la commune, il serait anormal que la communauté urbaine intervienne de nouveau dessus. En revanche, Chateaubriand est, par sa conception, un pur produit Ville nouvelle. Jamais une équipe municipale, quelle qu'elle soit, n'aurait construit Chateaubriand. Cet argument

m'a permis d'obtenir que Chateaubriand fasse l'objet de financements particuliers de la Communauté urbaine dans le cadre de la Ville nouvelle renouvelée.

Il en va de même pour la Rose des Vents : il me semblait difficile, dans une ville où le Musée d'Art moderne va déjà être pris en charge complètement par la Communauté urbaine, de demander une prise en charge de la Rose des Vents dans son fonctionnement, qui nous coûte tout de même tous les ans. Le financement est lié à une convention tripartite dans laquelle nous sommes partie prenante.

En revanche, il était plaidable, je l'ai plaidé, et j'ai obtenu gain de cause, que la Communauté urbaine, qui présidait l'EPALE, qui a donc construit ce qui devait être une scène nationale en lien avec l'Etat dans les années soixante-dix, intervienne en investissement pour une remise à niveau de l'équipement. La Communauté urbaine a avancé un chiffre – contrairement à Chateaubriand, où il nous revient de l'évaluer – qui s'élève à 1 M€. Ce n'est pas la fortune, mais c'est bien.

Dominique FURNE, adjointe au maire

Cela n'est pas assez.

Gérard CAUDRON, maire

Oui, mais il faut que l'Etat finance aussi. Si l'Etat donne 1 M€, nous pourrions peut-être demander un peu plus à la Communauté urbaine. Je peux dire en tout cas que le processus est engagé. Je vous donnais cette information, car cela va au-delà de ce qui entre normalement dans la Ville nouvelle renouvelée.

Je ne fais pas allusion au nouveau centre ville : c'est encore autre chose. Il s'agit d'un projet communautaire, qui consiste pour LMCU à voir comment elle structure son pôle autour de Villeneuve d'Ascq, et nous aide ainsi à faire un centre ville.

En l'occurrence, je parle de la rénovation de la Ville nouvelle, pour tout ce qui relève des espaces publics : places, pistes cyclables, chemins piétonniers, dont des centaines de kilomètres traversent la ville. Ceux-ci n'entrent pas dans les crédits habituels de la Ville nouvelle ; il fallait obtenir quelque chose, de même qu'obtenir des crédits supplémentaires sur les logements : nous l'avons déjà fait l'année dernière, sur l'opération ANRU - Pont de Bois. Elle avait été chiffrée au moment de la signature de la convention à 13 M€, sur lesquels l'Etat a mis 1,6 M€, 400 000 € allant par ailleurs à l'opération de « déconstruction » d'un immeuble de Villogia destiné à de l'accession sociale ; quand le dossier a été repris, nous sommes arrivés à une évaluation de 23 M€ et, en accord avec la Communauté urbaine, nous avons d'abord scindé en deux phases, et affecté des crédits supplémentaires pour faire la première phase avec un engagement moral sur la seconde dans le cadre de la Ville nouvelle renouvelée, en nous alignant sur la Ville renouvelée et sur les opérations ANRU. C'est ce que nous avons discuté pour obtenir des crédits en plus des crédits normaux. Normalement, dans une opération de rénovation de logements, une délibération communautaire précise la participation de la Communauté par logement. Là, nous avons affecté plus par assimilation à la Ville renouvelée et aux opérations ANRU dans le cadre des exceptions qui sont déjà accordées sur ces deux types

d'opération, en lien avec la Ville nouvelle renouvelée qui figure au projet communautaire, et que nous assimilons à la Ville renouvelée.

Il est d'ailleurs vraisemblable que la SEM Ville renouvelée pilotera, en lien avec nous et sûrement avec la SEM Haute Borne, l'opération Ville nouvelle renouvelée. Nous n'allons pas créer une nouvelle structure alors qu'il en existe une, la SEM Ville renouvelée, qui est parfaitement opérationnelle et tout à fait compétente pour mener ce type d'opération, et qui travaillera sur le programme Ville nouvelle renouvelée quand il sera définitivement arrêté après le masterplan. Mais je vous l'avais dit ici-même, et je l'ai dit et le répète à chaque exécutif de la Communauté urbaine : nous n'attendons pas d'avoir le masterplan pour intervenir : nous avons eu des crédits pour le Pont de Bois, nous en avons eu aussi dans le cadre du plan de relance pour les voiries du Triolo, puisque je rappelle que le plan de relance avait donné 700 000 € ou 800 000 € à la Communauté urbaine, et que nous avons eu 500 000 € pour les espaces. Tout cela s'est fait dans le cadre de la Ville nouvelle renouvelée.

Madame LAFORCE.

Olfa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

Nous avons bien conscience, depuis quelques années, que la fragilité structurelle du LCR des Chaumières semble nécessiter ce projet de municipalisation. En revanche, une petite agitation se fait jour en ce moment du côté du centre social Cocteau, où le projet de municipalisation d'un service petite enfance est aussi évoqué. Je souhaite obtenir des explications à ce sujet.

Gérard CAUDRON, maire

Je rappelle la philosophie qui préside au projet municipal d'aujourd'hui comme à ceux d'hier et d'avant-hier, en parfaite continuité. Les citoyens ont des droits en matière de service public. Nous sommes dans l'obligation de le leur rendre. Mais notre philosophie, depuis trente ans et plus, est que quand le service peut être rendu par une association, c'est elle qui le rend ; dans le cas contraire, c'est la Mairie ; quand une situation évolue, le débat s'installe.

Je ne reprends pas du tout le terme de « municipalisation ». Il n'est pas question de municipaliser quoi que ce soit. En ce qui concerne le LCR des Chaumières, il ne s'agit pas d'une municipalisation, mais de la création d'un service dans de meilleures conditions de proximité, de fonctionnement, d'état du LCR lui-même, et avec un projet de l'équipe du LCR.

La situation de Cocteau est toute autre. Une décision a été prise voici quatre ans, me semble-t-il, à une époque où Cocteau avait des inquiétudes quant à sa pérennité en tant que centre social, car déjà à l'époque – là encore, je suis obligé de parler du passé, sans nécessairement critiquer d'ailleurs – la CAF, qui a retiré finalement son agrément au centre social des Genêts, affirmait très clairement que cinq centres sociaux, c'était trop, qu'il n'en fallait que quatre. Cocteau était donc inquiet, comme d'autres. Je me suis laissé dire que l'aide apportée par la mairie à l'époque a été de leur confier cette tâche. La question qui peut se poser aujourd'hui est de savoir s'ils

en ont encore besoin : je n'en sais rien. Mais si la question est de savoir si la mairie veut reprendre, la réponse est non.

Mais aujourd'hui, et vous le savez, un DTA, diagnostic territorial approfondi, est en cours sur la ville, qui vise à faire l'état de tous les services rendus à la jeunesse par la mairie, par les centres sociaux, par les LCR, voire par des associations multiples et variées. Quand nous aurons les conclusions définitives de ce diagnostic territorial approfondi, nous essaierons de voir ensemble pour éviter des doublons. Nous sommes dans une période où nous ne pouvons plus nous permettre de rendre deux fois le même service. C'est vrai pour le sport, pour les services jeunesse, pour tout le monde. Nous regarderons qui fait le mieux, d'un commun accord, et nous aurons une discussion avec Cocteau, comme avec Corneille ou le centre social du Sart. Mais il n'existe aucune intention de la Ville de municipaliser à Cocteau. Des discussions ont lieu dans le cadre du DTA, et nous prendrons un jour une décision.

Mais je le répète, je suis garant d'une philosophie : quand une structure associative rend bien un service, rien ne justifie que nous le lui reprenions. Nous sommes là dans une situation particulière. J'ajoute d'ailleurs que d'une manière générale, sous la conduite de Monique LEMPEREUR, qui y a beaucoup travaillé et qui y travaille toujours, même si elle est dans une structure de soins – et nous pouvons la saluer de loin – où elle se remet, il était plus que temps de recenser tous les locaux associatifs de la ville, leur état et leur utilisation, pour voir comment les faire évoluer. Nous avons de plus en plus de demandes des bailleurs qui nous disent ne plus vouloir s'en occuper, et nous invitent à reprendre en l'état ce qui nous intéresse et à en faire ce que nous voulons.

Nous avons aussi tous ces centres de télédistribution : à une certaine époque, il fallait presque construire une maison pour entreposer un matériel qui aujourd'hui tient dans une grosse valise. Nous allons récupérer tous ces locaux, qui vont nous permettre de répondre à des besoins d'associations en matière de stockage. Il n'est pas facile de transformer en lieux de réunions ces locaux qui, généralement, n'ont pas de fenêtres, mais ils conviennent au stockage.

Nous sommes en train de passer en revue tous les LCR : certains sont devenus des centres sociaux, à l'image de Corneille, du Sart ou de Cocteau ; d'autres, à l'autre bout de la chaîne, sont vides ou quasiment vides ; d'autres sont encore des LCR qu'utilisent les habitants pour leurs fêtes familiales – je crois que c'est le cas aux Pyramides – ; d'autres ont été attribués à des associations, des bibliothèques comme à la Cousinerie, ou d'autres types d'associations. Nous sommes en train de mettre tout cela à plat.

Pour les Chaumières, il dépend d'eux, pas de nous, de savoir ce qu'ils veulent faire : veulent-ils un fonctionnement de quartier, veulent-ils se spécialiser, veulent-ils partager leurs locaux avec d'autres ? Cette discussion va avoir lieu, mais n'est pas vraiment commencée. Nous avons constaté qu'une activité n'était plus vraiment à sa place, ni pour eux, ni pour nous, à cet endroit. Cela explique qu'à partir de la prochaine rentrée, et puisque nous avons de la place à Chateaubriand, ce CAL se tiendra à Chateaubriand.

J'espère avoir été complet dans mes explications.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Oui, complètement. Nous, nous voulions dire que nous allions voter la délibération.

Gérard CAUDRON, maire

Très bien. Fait-elle l'objet d'oppositions ou d'abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Gérard CAUDRON, maire

Faustin AISSI va nous présenter le rapport annuel de LMCU, un rapport que nous ne votons pas, mais dont nous prenons acte.

Une élue

Nous avons une délibération sur Haïti.

V - Proposition d'inscription au BP 2010 d'une subvention exceptionnelle pour venir en aide aux populations sinistrées d'Haïti suite au tremblement de terre du 11 janvier 2010**Gérard CAUDRON, maire**

Oui. Patrice CARLIER est absent, mais il avait, en son nom, déposé à ma demande une proposition d'inscription au budget primitif 2010 d'une subvention exceptionnelle pour venir en aide aux populations sinistrées d'Haïti. Habituellement, dans des opérations comme celle-ci, nous versons 2 000 € ou 3 000 € : j'ai proposé cette fois la somme de 5 000 €, et nous passons comme d'habitude par le Secours Populaire, qui utilise au mieux ces fonds.

Mais sommes-nous obligés d'attendre le vote du budget ? Il est écrit « proposition d'inscription au budget 2010 » : nous pouvons voter dès maintenant une subvention exceptionnelle.

Madame HUGUET, Directrice générale des services

Oui.

Gérard CAUDRON, maire

Nous n'attendons pas le budget 2010, nous votons tout de suite la subvention.

Qui veut intervenir ? Martine BERTHOULOUX.

Martine BERTHOULOUX, conseillère municipale (non-inscrits)

En tant qu'élue communiste, je tiens à exprimer toute ma solidarité à l'égard du peuple haïtien, et je m'inscris dans le mouvement de solidarité qui se développe depuis cette tragédie, et qui touche un peuple déjà durement éprouvé. Avec le Secours Populaire, une mission de solidarité est actuellement sur place, pour évaluer les besoins et intervenir auprès des victimes, avec l'aide de partenaires associatifs haïtiens. Sa zone d'intervention se situera à Port-au-Prince, mais également dans les secteurs oubliés touchés par le séisme. L'association restera présente en Haïti pour mener à bien des opérations de post-urgence et de développement, grâce à des dons collectés, comme elle le fait déjà dans plus de soixante pays dans le monde. Le Secours Populaire, présent depuis 1980 en Haïti, est déjà intervenu entre autres après les urgences liées au cyclone Jeanne en 2004, et après, les ouragans Gustave et Ana en 2008.

La diversité du monde associatif humanitaire en France a fait preuve de son efficacité sur le terrain. Dans cet esprit, les personnes qui veulent faire un don, indépendamment du Conseil municipal, au Secours Populaire en faveur des victimes d'Haïti peuvent l'envoyer à l'adresse suivante : Secours populaire, Haïti d'urgence, en ligne sur www.secourspopulaire.fr.

Gérard CAUDRON, maire

Faustin AISSI veut ajouter quelque chose.

Faustin AISSI, conseiller municipal (EPVA)

Naturellement, cette proposition agréera, j'en suis persuadé, tout le Conseil municipal, mais j'en profite pour dire que Haïti a vécu, et vivra peut-être encore demain des drames énormes, comme celui auquel nous venons d'assister. Il faut se remémorer que Haïti, dans l'histoire de la France, est intervenu depuis la Révolution de 1789, où un vent de liberté a soufflé partout, y compris dans les colonies françaises de l'époque, et que Toussaint Louverture, en 1793, a pu amener la France à cesser l'esclavage, qui malheureusement a été remis en selle par Napoléon en 1802. En 1804, Haïti est donc repassé sous la coupe de l'esclavage. Malheureusement, Toussaint Louverture, qui était un général vaillant, français à l'époque, a eu à en subir les conséquences, puisqu'il a été arrêté. Mais quelques années plus tard, ce pays a pu acquérir son indépendance, toutefois, vous le savez sans doute, en payant une dime à la France pendant plusieurs dizaines d'années. Entre-temps, les Etats-Unis sont aussi passés par là. Aujourd'hui, voici donc un pays – ce ne sont pas les seules raisons – qui se trouve complètement démuné face à un problème naturel, puisque la tectonique des plaques, dans cet endroit du monde, est extrêmement active. Cette action de notre Conseil municipal, parmi beaucoup d'autres actions, que j'espère importantes, adoucira un peu les difficultés de ce pays.

Gérard CAUDRON, maire

Je m'associe à ces propos. Tu es passé pudiquement sur quelque chose que j'ai relevé dans un de mes carnets récents : pendant la période Papa Doc et Baby Doc, l'attitude de la France, y compris la France méditerranéenne à laquelle j'étais attaché,

dans l'accueil de Duvalier, reste pour moi une tâche. Je n'ai pas peur de le dire, car je ne pratique pas la langue de bois.

Il s'agit là de voter une subvention d'urgence, dans le cadre de l'urgence humanitaire. Mais je dis tout de suite que compte tenu de l'ampleur, et de ce qu'il va falloir faire, nous ne saurions nous en contenter. Si demain, nous pouvons nous associer à une opération de reconstruction dans le cadre de nos politiques de partenariats, qui relèvent de la délégation de Patrice, mais aussi de notre volonté collective qui, je crois, passe largement au-delà des groupes politiques, nous le ferons le moment venu.

Marie AGBESSI demande la parole.

Gérard CAUDRON, maire

Il fallait le demander avant, Madame AGBESSI. C'est dans l'autre sens. C'est pour approuver ?

Marie AGBESSI, conseillère municipale (non-inscrits)

C'est pour approuver, et pour dire qu'à Villeneuve d'Ascq, une mobilisation importante est en train de se mettre en place autour de « Timoun Haïti », que nous avons déjà subventionnée, qui, par chance, n'a pas vu l'école que nous avons subventionnée se casser.

Dans ce genre d'intervention, il est vrai qu'après l'urgence, de nombreuses volontés sont en place. Pour avoir participé au suivi-évaluation du ministère des Affaires étrangères sur les subventions que nous avons versées, je pense qu'il serait important, comme cela se fait déjà dans un certain nombre de grandes villes, d'envisager une plate-forme de suivi de toutes ces actions, tant par rapport à notre responsabilité que dans l'intérêt des populations aidées. En effet, nous parlons aujourd'hui de l'aide assez importante apportée, mais ce qui se met en place là-bas avec toutes les puissances internationales pourrait engendrer un certain nombre d'incohérences, voire de ratés.

Dans cette démarche, toutes les bonnes volontés seront les bienvenues, dans l'intérêt encore une fois de ce peuple, qui a toujours été victime des jeux internationaux des grandes puissances ; victime par sa volonté d'indépendance, mais aussi par sa culture et, enfin, par ceux qui le représentent.

Gérard CAUDRON, maire

C'est ce que j'avais dit en vingt secondes. Habituellement, c'est plutôt l'inverse. Mais j'ai laissé parler, car c'est un témoignage important, et il est important de se dire que derrière la catastrophe, l'urgence, l'urgence humanitaire, se profilent les conditions de la reconstruction : il faudra essayer d'éviter que les mécanismes internationaux aggravent la situation au lieu de l'améliorer. Nous y serons attentifs et il était bien, autant pour Martine et pour Faustin que pour toi-même, de nous le redire.

Nous votons : je n'enregistre ni opposition ni abstention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VI – Liste des décidons

Gérard CAUDRON, maire

Puisque Faustin a un Power-Point [à nous montrer], je vais faire voter les « décidons » avant. Personne n'a de question ou d'observation ?

La liste des « décidons » est adoptée à l'unanimité.

VII – Présentation du rapport annuel 2008 de Lille Métropole communauté urbaine (LMCU)

Gérard CAUDRON, maire

Faustin va nous présenter ce rapport, mais je rappelle qu'il sera suivi du film, qui dure une douzaine de minutes, et qui vous amusera.

Faustin AISSI, conseiller municipal (EPVA)

Je vais faire vite.

Gérard CAUDRON, maire

Les acteurs du film, Bernard et Régine CARDON, Annick DELERUE, et Jean-François WOLF sont présents parmi nous, et vous pourrez, comme des vedettes, les interviewer après le passage du film. En attendant, Faustin, tu as la parole.

Faustin AISSI, conseiller municipal (EPVA)

Merci. Si Madame DESMETS veut bien allumer la première diapositive.

Nous sommes dans un système contraint, qui fait que nous allons présenter le rapport de Lille Métropole Communauté urbaine de 2008. Vous savez que beaucoup de choses se sont passées entre-temps, notamment le vote du Grand Stade et la prise de compétence, le 11 décembre dernier, de l'enseignement supérieur et de la recherche ou, plus précisément, du soutien à la recherche. Les deux grandes universités qui sont sur notre territoire bénéficieront donc de manière certaine du Plan Campus. Nous aurons l'occasion d'y revenir, non pas l'année prochaine, j'espère, quand nous ferons le bilan de 2009, mais d'ici à la fin de cette année.

Lille Métropole a un certain nombre de compétences, que les communes lui ont octroyées, qui concernent ce que nous appelons politique environnementale, mais qui sont en réalité la gestion de l'eau, l'assainissement des résidus urbains, la voirie de l'espace public et le cadre de vie.

L'eau

Il s'agit d'un point important. Aujourd'hui, elle est concédée, mais nous espérons qu'en 2015 ou 2016, elle puisse revenir en régie communautaire. Le fait que nous suivions cela de très près offre en tout cas une garantie en ce qui concerne sa pureté et surtout son prix : 3,29 € restent dans le bas de la fourchette des prix du mètre cube d'eau en France.

C'est une ressource qu'il faut préserver, dans la mesure où l'alimentation exige des normes de plus en plus sévères.

Notre territoire, où plus de soixante millions de mètres cubes sont produits, regroupe seize usines de production, trente-deux réservoirs et châteaux d'eau. Il faut surtout savoir que le système de portage est suivi, et que nous avons quelque quatre cent cinquante kilomètres de canalisations et cinquante mille branchements : en 2008, environ 10 % de ces canalisations ont été renouvelées complètement, le pourcentage étant légèrement inférieur pour les branchements.

Nous devons garantir cette collecte, et le traitement des eaux usées au travers des stations d'épuration. C'est aussi un point important, puisqu'il en existe une dizaine, dont deux actuellement en construction, l'une d'elle venant, me semble-t-il, d'être terminée. Il existe aussi treize bassins de stockage. La Ville est rattachée aux stations de Marquette, section nord, et de Villeneuve d'Ascq – Forest-sur-Marque. Cette dernière traite les rejets pour soixante-dix-huit mille habitants, soit environ deux mille tonnes de boues brutes.

Les déchets

En ce qui concerne les résidus urbains, nous nous appuyons toujours sur le triptyque « jeter moins – trier plus – traiter mieux ». Cela nous permet de traiter nos deux mille deux cents tonnes de déchets par jour, soit presque sept cent mille tonnes sur le territoire de la métropole. Cela nécessite des déchèteries, qui assurent environ 90 % de ces traitements ; à Villeneuve d'Ascq, nous sommes toujours en discussion pour obtenir une déchèterie, voire deux, sur le territoire est entre Mons-en-Barœul et les villes voisines d'Anstaingt, par exemple. Nous le verrons l'année prochaine, quand nous aurons localisé cette déchèterie.

Les habitants de Villeneuve d'Ascq ont produit sept cent vingt tonnes de déchets verts, dont quatre mille mètres cubes de feuilles, et la Ville a distribué vingt tonnes de compost. Cent tonnes de déchets verts produisent environ cinquante kilos de compost.

La voirie

Nous en arrivons à la voirie et aux espaces publics, dont nous avons l'entretien. Vous avez observé que de nombreux aménagements ont été effectués en ville. Le réseau des voiries et espaces publics communautaires est en excellent état. En quelques chiffres, nous avons deux mille trois cent quatre-vingt-cinq kilomètres de voies routières, quatre-vingt-onze endroits de contrôle, deux cent cinquante ouvrages d'art, douze parcs en ouvrage. A Villeneuve d'Ascq, une somme de

162 000 € a été consacrée à l'entretien de nos chaussées et de nos trottoirs, rues dont les noms figurent sur la diapositive.

Des travaux d'investissement ont également été menés dans notre ville, dans un ensemble de rues qui s'étend de la rue de la Recherche à la promenade urbaine, ainsi que rues Faidherbe et Bossuet, pour un montant de 1 768 920 €. La pose de mobilier urbain et de signalisations horizontales a également nécessité un certain nombre d'investissements, dont le détail figure sur la diapositive.

Le Grand Stade

L'étude d'accessibilité au Grand Stade est un gros travail qui n'est pas terminé, et qui ne se terminera pas de sitôt. Bien que les travaux aient commencé, nous en sommes toujours au stade de l'étude, parce que régulièrement, en fonction des impondérables, un certain nombre de modifications sont apportées, ainsi qu'un certain nombre de suggestions dont il faut tenir compte pour que demain, même si nous savons que nous allons souffrir un peu, la fluidité de la circulation puisse être telle que nous ayons moins de problèmes.

Le cadre de vie

Le cadre de vie concerne les déplacements urbains, la qualité de nos espaces publics, et – nos amis Verts, y compris chez nous avec André LAURENT, s'y retrouvent pleinement – le développement durable et l'espace naturel métropolitain. Pour un cadre de vie durable, nous poursuivons l'élaboration du plan de déplacement urbain, l'Agenda 21, l'élaboration de la charte éco-quartiers, et l'élaboration du plan climat de Lille Métropole. La première phase technique a été élaborée cette année-là en ce qui concerne le bilan carbone.

A Villeneuve d'Ascq, nous avons un espace naturel métropolitain, et la participation de LMCU au fonctionnement du musée de plein air, heureusement d'ailleurs, est extrêmement importante, même si les recettes de ce musée de plein air ne couvrent qu'à peine 10 % de l'investissement consenti. De nombreuses palissades végétales ont été créées et renforcées dans cette réserve naturelle du Héron.

Les déplacements urbains

Dans ce domaine, notre compétence sur les déplacements collectifs a pour conséquence la poursuite régulière d'études pour améliorer l'existant. Nous gérons la question du stationnement qui, pour l'instant, ne pose guère problème à Villeneuve d'Ascq, mais sur lequel le Grand Stade pourrait avoir des effets négatifs.

Ont été enregistrés sur le réseau cent quarante-cinq millions de voyages, ce qui n'est pas négligeable, quatre-vingt-dix millions pour le métro, quatre-vingt-neuf millions pour le tramway, et quarante-six millions pour l'autobus.

Il existe des tarifications spécifiques, en particulier pour les populations « fragiles » telles que les personnes âgées, les demandeurs d'emploi, les titulaires du RMI et les jeunes. Vous voyez les chiffres sur la diapositive.

L'économie

Le développement de la métropole est une déclinaison économique. Nous avons des parcs technologiques qui concourent à ce développement économique, tels que Euratechnologie, Eurasanté, le parc de l'Union. Pour notre territoire, la Haute Borne est en plein développement : Alain CARETTE a tout à l'heure présenté son état d'avancement de l'année écoulée.

L'aménagement et le renouvellement urbain

Vous savez que plusieurs dossiers ANRU sont entrés dans la phase de chantier en 2008, dont celui du Pont de Bois. Vous savez également – nous en reparlerons – que notre premier Vice-président, Gérard CAUDRON, accessoirement maire de Villeneuve d'Ascq, a animé l'un des grands débats organisés à Lille Métropole, et a permis que soit mise en place une convention entre Lille Métropole et nous, afin que notre ville soit accompagnée dans son « rephasage » pour les années à venir. La question de l'habitat est importante, et nous gardons l'idée de construire plus dans un habitat plus mixte, plus durable et plus solidaire. Cette rénovation urbaine que nous appelons pudiquement Ville nouvelle renouvelée est accompagnée par LMCU qui, lors de son Conseil communautaire du 19 décembre 2008, a acté le financement à hauteur de 150 000 € d'une étude, en vue de réaliser un masterplan. Je ne vais pas y revenir puisque nous en avons parlé tout à l'heure, ainsi que de la question du centre ville.

Des travaux d'aménagement et de réaménagement ont été menés dans certains quartiers, en l'occurrence la Résidence et Sart-Babylone : les chiffres sont indiqués. Nous avons connu quelques problèmes sociaux puisque qui dit travaux, dit augmentation de loyer, et la Municipalité, maire en tête, a dû intervenir pour essayer d'établir un dialogue entre les bailleurs et les habitants.

Dans le quartier du Pont de Bois, est menée la réhabilitation de quatre cent quatre-vingt-seize logements appartenant à l'INA, ainsi que des opérations de démolition - reconstruction, la reconstruction du collège sur le parking de l'Université. Sur ce dernier point, les choses évoluent, et il vaut mieux attendre le rapport de l'année prochaine pour avoir une idée plus précise, parce que ce que nous avons là n'est plus entièrement d'actualité.

L'habitat

Mille cinq cents logements sociaux ont été financés, et le parc HLM a été amélioré, avec quatre cent quatre-vingt-deux logements traités dans le cadre du programme d'intérêt général d'insalubrité. Cela intéressera notre collègue Martine, qui est très attentive à ce secteur. L'effet sur la ville est un financement pour la réhabilitation sur la ville du parc de logement social sous forme de PALLOS.

Le développement économique

En matière de développement économique, que j'ai abordé tout à l'heure, il a été adopté un plan métropolitain de développement économique dit PNPE, qui s'inscrit dans un schéma régional de développement économique, SRDE, de sorte qu'il

puisse se développer une cohérence entre la Région et son principal territoire, qui est la métropole de la capitale régionale.

Nous avons un soutien extrêmement actif aux filières d'excellence, dont j'ai parlé tout à l'heure : le parc de l'Union, Euratechnologies, Maison Mode de Roubaix, le parc scientifique de la Haute Borne et Eurasanté. Je ne vais pas revenir sur la Haute Borne, dont Alain CARETTE a parlé tout à l'heure, d'autant qu'il a donné beaucoup d'informations qui ne sont pas portées sur cette diapositive, puisque la situation n'a cessé d'évoluer.

Le foncier

En ce qui concerne l'offre foncière, nous sommes toujours à l'étiage de projet de mille hectares, qui est en réalité dans une fourchette entre neuf cent soixante et mille trente hectares. Il s'agit d'aménager le foncier afin de diversifier l'offre sur l'ensemble de notre territoire.

Les éléments de la métropole

L'attractivité de la métropole repose aussi sur le domaine culturel, dont le Musée d'Art moderne, auquel nous avons fait allusion tout à l'heure. D'importants travaux y ont été menés, dont les travaux d'extension qui ont nécessité sa fermeture en 2008. Aujourd'hui, tout cela est quasiment terminé. Le nouveau « Lille Art Moderne », dit LAM, présentera à l'automne 2010 une collection permanente d'art brut. Cinq expositions hors les murs ont été vues en 2008 dans différents lieux.

LMCU accorde un soutien à tous ces projets culturels, dont, à Villeneuve d'Ascq, la Rose des Vents pour 100 000 €, le Théâtre d'à-côté, l'Atelier 2, pour lesquels vous voyez les chiffres.

Le sport

Il n'est pas utile de parler du Grand Stade, puisque nous l'évoquons régulièrement ici. Vous en voyez la traduction visuelle sur le territoire.

Le projet de construction de deux nouvelles piscines, à dimensions olympiques, sur le territoire LMCU, avait été programmé. Pour sa piscine, la Ville a perçu une aide au fonctionnement de 2,5 € par entrée scolaire, soit, pour le solde 2007-2008, un acompte significatif de l'ordre de 170 000 €, puis, pour 2008-2009, de 118 000 €.

Deux opérations ont eu lieu en 2008 au centre nautique Babylone au Triolo.

Au chapitre du soutien sportif, j'ai vu que nos clubs de haut niveau n'apparaissent pas sur les diapositives. Je rappelle donc l'importance de l'USBVA, que Lille Métropole soutient à la même hauteur que notre Municipalité, et du HBCV ; je ne donne pas les chiffres, qui se situent à plusieurs centaines de milliers d'euros.

Enfin, le Stadium fait l'objet d'une réflexion puisque quand le Grand Stade apparaîtra, il faudra voir ce que nous pouvons faire de ce stadium, qui ne sera pas réservé à un meeting d'athlétisme annuel, mais s'ouvrira sans doute à d'autres

sports collectifs dont nous sommes en train de définir les contours. Il faudra voir à ce moment-là, notamment pour le rugby, si le club sera en division significative justifiant d'utiliser un terrain aussi important.

Les relations internationales

Il existe en particulier une coopération transfrontalière, puisque, si nous pensons au Grand Lille, il faut aussi penser au grand territoire avec son environnement européen. Cette coopération a été définie sous forme de douze actions prioritaires pour l'Eurométropole, que nous essaierons de mettre en œuvre et de décliner régulièrement.

Les coopérations internationales sont peu nombreuses : le Sénégal, traditionnellement ; le projet SHAMS avec les villes du pourtour méditerranéen pour favoriser les stratégies de développement durable – c'est d'ailleurs la même problématique au Sénégal, où domine la question de gestion de l'environnement – ; et le projet URBA-AL, associant un réseau de villes d'Amérique latine sur le thème de la gestion des déchets.

Les contrats de territoire

Lille Métropole a une mission de proximité territoriale, et la volonté de mettre en place une nouvelle gouvernance, qui sont déclinées dans la mise en place de contrats de territoire, afin que ces territoires soient des relais entre Lille Métropole et nos populations. Villeneuve d'Ascq appartient au territoire est, qui va de Mons-en-Barœul à Baisieux. C'est un territoire assez divers puisqu'il est urbain à Mons-en-Barœul ou à Villeneuve d'Ascq, mais rural du côté de Gruson, Pévèle-en-Mélantois, Chérengh, Bouvines, Anstaing, etc.

Les réunions que nous avons tenues à partir de ces contrats de territoire permettent aussi de dégager une politique commune du territoire, en particulier sur la question des transports, du lien entre Mons-en-Barœul, Villeneuve d'Ascq et Baisieux, mais aussi entre ces villes et les communes intermédiaires que sont par exemple Gruson, Anstaing et Chérengh. Ces contrats doivent permettre d'être au cœur des préoccupations de nos populations.

C'était la dernière diapositive. Je remercie Madame DESMETS d'avoir préparé cette présentation. J'espère ne pas avoir abusé de votre attente, et qu'après une courte discussion, nous allons voir le film dont les acteurs sont dans cette salle.

Gérard CAUDRON, maire

Ce n'est même pas une discussion. Puisque nous prenons acte du rapport, il peut s'agir éventuellement de questions complémentaires. Nous n'allons pas nous lancer dans une discussion pour savoir qui est pour, qui est dans la majorité communautaire, qui est pour le Grand Stade. Nous n'allons pas recommencer ici ce type de discussion.

Après un exposé aussi complet et précis, quelqu'un veut-il encore poser une question ?

Non. Nous prenons donc acte de ce rapport qui, au demeurant, a été présenté et exposé très clairement.

L'assemblée prend acte du rapport.

Gérard CAUDRON lève la séance à 20 h 52.